



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **23 mars 2015**

Délibération n° 2015-0248

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Charles

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 158

Date de convocation du Conseil : mardi 3 mars 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 25 mars 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burillon, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, M. Gillet, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, MM. Petit, Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, M. Roche, Mme Runel, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Belaziz (pouvoir à M. Llung), M. Sannino (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Reynard).

Conseil du 23 mars 2015**Délibération n° 2015-0248**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'éducation au développement durable - Actions et mise en valeur des politiques métropolitaines - Attribution de subventions aux partenaires pour l'année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction planification et politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 février 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'innovation institutionnelle que constitue la création de la Métropole de Lyon situe la volonté du territoire de l'agglomération lyonnaise d'être au cœur des changements pour mieux relever le défi de son développement dans des objectifs d'attractivité et de rayonnement. Les problématiques de cohésion sociale et celles de l'environnement, qui font écho aux principes d'une trajectoire vers un développement durable doivent être pris en compte, et reposent sur la responsabilité partagée avec les acteurs et les habitants.

L'éducation au développement durable s'inscrit dans une dynamique de développement de l'éco-citoyenneté promue et soutenue depuis 20 ans sur le territoire par un engagement de la Communauté urbaine de Lyon dans une démarche d'Agenda 21 adopté le 17 mai 2005, puis révisé en 2007, qui affichait dans un chapitre sa volonté de « concerter, communiquer, éduquer au développement durable ».

Le cadre de l'action est fixé par le plan d'éducation au développement durable approuvé par le Conseil de communauté le 10 juillet 2006 et reconduit jusqu'en 2014. Il se fonde sur un partenariat avec les associations et propose des pistes d'actions qu'elles peuvent promouvoir dans leurs projets.

En 2014, plus de 90 000 personnes ont été sensibilisées, et en majorité des élèves. Plusieurs projets sont fortement sollicités : le Défi écol'énergie, les classes d'eau sur une péniche pédagogique, les classes arbres et paysages, l'éducation à la publicité, etc.

La conception d'outils pédagogiques, comme le projet d'éducation aux fleuves intitulé « Larguons les amarres », se poursuit.

Le partenariat avec l'Académie du Rhône est régulier et fructueux.

Une première démarche a été l'élaboration d'un agenda 21 des centres sociaux qui a engendré une dynamique de développement durable sur ce périmètre.

L'accompagnement d'événements écoresponsables, en priorité sur la propreté et le tri des déchets, porte ses fruits.

L'expérience grandlyonnaise sur l'éducation à l'environnement sonore a été valorisée lors des 7° assises nationales sur ce thème.

La présente délibération présente une première liste des projets sélectionnés par la Métropole de Lyon dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'éducation au développement durable (PEDD) pour 2015 et subventionnés.

Pour l'année 2015, il est proposé le financement des projets suivants :

- dans le domaine de l'utilisation rationnelle de l'énergie (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 43 400 € répartis entre :

. Hespul (énergies renouvelables) :	30 000 €
. Oïkos (habitat écologique) :	8 400 €
. Unis-Cité :	5 000 €

- dans le domaine des projets urbains (fiche action n° 1 du PEDD), pour un montant de 18 270 € à :

. Robins des villes :	18 270 €
-----------------------	----------

- dans le domaine d'une approche sociétale de l'éducation au développement durable (fiche action n° 2 du PEDD et orientations générales), pour un montant de 72 230 € répartis entre :

. Anciela :	9 950 €
. Centre social Champvert Lyon 9° :	6 000 €
. Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO) :	6 000 €
. Fréquences écoles :	16 800 €
. Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE Rhône-Alpes) :	15 000 €
. Robins des villes :	18 480 €

- dans le domaine du tri et de la propreté (fiche action n° 3 du PEDD), pour un montant de 40 000 € répartis entre :

. Apieu mille feuilles :	15 000 €
. Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA) Rhône :	10 000 €
. Aremacs :	5 000 €
. Les péniches du Val de Rhône :	10 000 €

Eco-emballages sera sollicité pour les actions pédagogiques sur le tri des déchets ;

- dans le domaine de l'eau et des fleuves (fiche action n° 4 du PEDD), pour un montant de 139 790 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône :	4 620 €
. Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique :	19 740 €
. FRAPNA Rhône :	14 100 €
. Les péniches du Val de Rhône :	96 500 €
. Oïkos :	4 830 €

- dans le domaine de l'éducation aux risques (fiche action n° 5 du PEDD), pour un montant de 10 000 € au :

. Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE) :	10 000 €
---	----------

- dans le domaine de l'air (fiche action n° 6 du PEDD), pour un montant de 22 050 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) Rhône :	12 180 €
. Oïkos :	9 870 €

- dans le domaine de l'environnement sonore (fiche action n° 7 du PEDD), pour un montant de 9 450 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) :	2 100 €
. Apieu mille feuilles :	7 350 €

- dans le domaine de la mobilité durable (fiche action n° 8 du PEDD), pour un montant de 58 330 € dont les actions pédagogiques sur la mobilité et des pédibus à :

. Association fondation étudiante pour la ville (AFEV) :	14 700 €
. Apieu mille feuilles :	35 650 €
. Robins des Villes :	7 980 €

- dans le domaine de la découverte des milieux naturels, de la faune et de la flore, de la conservation de la nature et de sa protection sur le territoire de la Métropole de Lyon (fiches actions n° 9 et 12 du PEDD pour les associations ci-dessous sauf 9, 10 et 11 pour la LPO), pour un montant de 100 540 € répartis entre :

. ARDAB :	23 740 €
. Arthropologia :	22 050 €
. FRAPNA Rhône :	32 700 €
. Ligue de protection des oiseaux (LPO) Rhône :	22 050 €

- dans le domaine des arbres et des paysages (fiche action n° 11 du PEDD), pour un montant de 29 870 € répartis entre :

. Arthropologia :	9 870 €
. FRAPNA Rhône :	20 000 €

- dans le domaine des jardins (partie de la fiche action n°12 du PEDD), pour un montant de 10 080 € à :

. Côté jardins :	10 080 €
------------------	----------

- dans le domaine du commerce équitable (fiche action n° 15 du PEDD), pour un montant de 19 000 € :

. Artisans du monde :	19 000 €
-----------------------	----------

- dans le domaine des orientations générales, allant du soutien à l'agriculture vers la valorisation des produits locaux, et en débouchant sur les circuits courts et l'éducation à l'alimentation, pour un montant de 26 340 € répartis entre :

. Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) :	5 040 €
. Brin d'Guil' :	5 800 €
. La légumerie :	10 500 €
. Rés'OGM info :	5 000 €

- dans le domaine du volet éducation du site Portes des Alpes, pour un montant de 6 510 € répartis entre :

. FRAPNA Rhône :	3 150 €
. Fédération du Rhône pour la pêche et la protection du milieu aquatique	3 360 €

Pour mémoire, le montant des projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable ayant fait l'objet d'un partenariat financier sous forme de subventions avec les associations s'élevait, en 2014, à un montant en charge nette de 795 530 €. L'aide à cette première liste de projets s'élève en charge nette à 605 860 €. Le montant total pour les projets associatifs consacrés à l'éducation au développement durable en 2015 s'élèvera à 747 800 €. Il respectera l'orientation budgétaire de diminution de 6 % des subventions de fonctionnement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 605 860 € nets de taxes au profit des bénéficiaires et selon la répartition :

- 9 950 € au profit d'Anciela,
- 58 000 € au profit d'Apiou mille feuilles,
- 23 740 € au profit de l'Ardab,
- 5 000 € au profit d'Aremacs,
- 31 920 € au profit de l'Arthropologia,
- 19 000 € au profit d'Artisans du Monde,
- 23 940 € au profit de l'Association départementale d'éducation pour la santé (ADES) du Rhône,
- 6 000 € au profit de l'Association des centres sociaux d'Oullins (ACSO),
- 14 700 € au profit de l'Association fondation étudiante pour la ville (AFEV),
- 5 800 € au profit de Brin'd' Guill',
- 6 000 € au profit du Centre social Champvert Lyon 9°,
- 10 080 € au profit de Côté jardins,

- 23 100 € au profit de la Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques,
- 79 950 € au profit de la Fédération Rhône-Alpes de la protection de la nature (FRAPNA) du Rhône,
- 16 800 € au profit de Fréquences écoles,
- 15 000 € Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement (GRAINE) Rhône-Alpes,
- 30 000 € au profit de Hespul,
- 10 500 € au profit de la La légumerie,
- 106 500 € au profit des péniches du Val de Rhône,
- 22 050 € au profit de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) du Rhône,
- 10 000 € au profit du Mouvement national de lutte pour l'environnement (MNLE),
- 23 100 € au profit de Oïkos,
- 5 000 € au profit de Rés'OGM info,
- 44 730 € au profit de Robins des Villes,
- 5 000 € au profit de Unis-Cité,

dans le cadre du plan d'éducation au développement durable pour l'année 2015.

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et Anciela, Apieu mille feuilles, Ardab, Aremacs, Arthropologia, Artisans du monde, l'ADES du Rhône, l'ACSO, l'AFEV, Brin'd' Guill', Centre social Champvert Lyon 9°, Côté jardins, Fédération du Rhône pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, FRAPNA du Rhône, Fréquences écoles, GRAINE Rhône-Alpes, Hespul, La légumerie, Les péniches du Val de Rhône, LPO du Rhône, MNLE, Oïkos, Rés'OGM info, Robins des Villes et Unis-Cité définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) signer lesdites conventions et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

b) solliciter auprès d'Ecoemballages, une subvention de fonctionnement dans le cadre des actions pédagogiques sur le tri des déchets,

c) accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits sur l'exercice 2015 au :

- budget principal - compte 6574 - fonction 76 - opération n° 0P27O2144, pour un montant de 527 440 €,

- budget annexe des eaux - compte 6743 - opération n° 1P20O2196, pour un montant de 15 000 €,

- budget annexe de l'assainissement - compte 6743 - opération n° 2P19O2185, pour un montant de 63 420 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 mars 2015.